Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

Avril 2022

# Conseiller en Naturopathie

## Professionnalisation du métier

**Proposé par**

Les écoles partenaires du
Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

Avril 2022

ADNR FORMATIONS

NATIRIPSYE

ifsh formations

École Plantasanté

Naturoform

CNFDI Centre National Privé de Formation à Distance sous contrôle pédagogique de l'Etat

IFNAT Institut Français de Naturopathie

Myrtéa La Formation Essentielle

AMA

Colibri formations

Koréva Formation

INSTITUT de NATUROPATHIE HUMANISTE

Le Syndicat des Professionnels de la Naturopathie (SPN) et toutes les écoles adhérentes ont souhaité se regrouper dans l'objectif de **professionnaliser** le métier de **Conseiller en Naturopathie**.

La professionnalisation du métier de Naturopathe et de Conseiller en Naturopathie devient **incontournable** aujourd'hui au regard de la demande en constante augmentation des consommateurs avides de prendre soin d'eux et de celle des futurs professionnels .

La progression des demandes en termes de naturopathie se vérifie par le nombre de pages visitées sur les différents annuaires partenaires du SPN et mettant en avant les professionnels du Bien-être. L'annuaire du SPN ayant un excellent référencement Naturel, tous les mois nous pouvons observer les recherches qui sont exponentielles depuis 2018.

Cette tendance montre bien **l'intérêt grandissant** de la population française, tout comme la population européenne, pour la prise en charge de leur santé et de leur bien-être par des techniques et des produits naturels.

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

Nous avons remarqué les dernières années avec nos différents partenaires que les usagers et certains professionnels ne connaissent pas la différence entre le métier de **Naturopathe et celui de Conseiller en Naturopathie.**

Nos fiches métiers sont créées pour vous : usagers de la Naturopathie et de la formation en Naturopathie, professionnels de santé, paramédicaux, laboratoires et boutiques de produits naturels, professionnels de la Naturopathie et tout autre intervenant du secteur du bien-être.
Notre objectif est de vous permettre de mieux comprendre les techniques qui différencient ces **deux métiers :** l'usager aura toutes les informations pour choisir le professionnel qui lui convient le mieux et qui pourra répondre à ses attentes.

Outre ses compétences dans les conseils d'hygiène de vie, le Conseiller en Naturopathie est aussi un **professionnel** des compléments alimentaires à base de vitamines, minéraux, d'oligo-éléments, de plantes et d'huiles essentielles. Les statistiques de ventes de compléments alimentaires du Syndicat Synadiet montrent cette explosion de la demande (près de 85% d'augmentation en seulement 10 ans). Le public recherche de tels conseillers.

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

# CONSÉQUENCES ET OBJECTIFS

La conséquence directe de cette forte progression des demandes des consommateurs est **le nombre croissant de conseillers provenant d'écoles à la formation incomplète et les dérives dues à des pratiques commerciales trompeuses**. Phénomène qui inquiète les pouvoirs publics et le SPN depuis de nombreuses années.

La professionnalisation, afin d'assurer la sécurité des consommateurs, demande, dans un cadre pédagogique pluridisciplinaire, **une harmonisation des blocs de compétences**, **une déontologie**, **une maîtrise des limites d'exercices**, et une **charte qualité commune**.
L'objectif de la professionnalisation est également de participer à **la reconnaissance du métier par les pouvoirs publics** et de promouvoir les compétences des professionnels et les débouchés en termes d'emplois.

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

# LE RÉFÉRENTIEL

La création **d'un référentiel de base commun aux Organismes de Formations du SPN** répondra à ces objectifs, en apportant un cadre à la formation de la Naturopathie en France, et en garantissant aux consommateurs de formation des prestations de qualité et de ce fait pouvoir garantir aux usagers de la Naturopathie d'être accompagnés en toute sécurité et de leur permettre d'avoir une prise en charge globale et qualitative, puisque les Conseillers en Naturopathie sont des professionnels exerçant très souvent avec des équipes pluridisciplinaires (Médecins, Sage-femme, Kinésithérapeute, Ostéopathe...).

Ce référentiel sécurisera la pratique du métier pour les professionnels, par la légitimation et la crédibilité apportée par la reconnaissance de la formation des Conseillers en Naturopathie.

Ce référentiel permettra aussi de rassurer les professionnels soignants et du bien être ne connaissant pas bien les pratiques, ni les limites d'exercices.

Le SPN, en tant qu'organisme référent et représentatif via la Chambre Nationale des Professions Libérale, pourra pleinement jouer son rôle fédérateur auprès des membres de la profession.

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

# A. Évolution du métier de Conseiller en Naturopathie

La Naturopathie est, aujourd'hui, enseignée par de nombreuses écoles à travers la France. Chaque école a son propre programme d'enseignements. Il existe ainsi des différences notables entre les formations actuellement proposées.

Depuis la création du Syndicat des Professionnels de la Naturopathie, les écoles membres et agréées par le SPN ont eu à cœur d'unifier progressivement les techniques enseignées qu'elles soient en présentiel ou en distanciel.

La création de ce référentiel est un cap supplémentaire et la concrétisation de la volonté commune des membres du SPN, de voir l'enseignement du métier de Conseiller en Naturopathie harmonisé.

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

## Les techniques principales du Conseiller en Naturopathie :

- Alimentation/Nutrition
- Micronutrition
- Aromathérapie
- Phytothérapie (différentes formes galéniques)
- Techniques respiratoires
- Conseils en activités physiques adaptées
- Gestion et développement de son entreprise libérale

## Les connaissances nécessaires au Conseiller en Naturopathie :

- La déontologie, les limites d'exercices et la législation relative à son exercice
- Les contre-indications et interactions médicamenteuses et alimentaires des compléments alimentaires
- Techniques d'écoute et relation d'aide
- Anatomie physiologie
- Outils de maintien de l'équilibre physiologique
- Lien entre les différents systèmes du corps humain
- Les piliers de la Naturopathie :
  - Alimentation
  - Activité physique
  - Gestion du stress et des émotions
  - Les techniques respiratoires
  - ...
- Les voies d'administration des compléments alimentaires

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

# 1. Désignation du métier et des fonctions du Conseiller en Naturopathie

C'est un professionnel de la relation d'aide et de l'accompagnement qui prend en charge ses clients pour rétablir leur équilibre homéostatique et optimiser le bien-être des personnes, en utilisant des techniques de conseil. Le « Conseiller en Naturopathie » met donc en place des recommandations afin d'optimiser le bien-être de la personne.

Le « Conseiller en Naturopathie » est un salarié qui peut intervenir au sein de magasins de produits naturels, de parapharmacies, de pharmacie-herboristerie, de centres de spa et thalasso, des établissements de remise en forme et de bien-être, ...

Il peut être aussi un travailleur indépendant professionnel libéral. Il assure une éducation au bien-être sur un équilibre alimentaire, en oxygénation et en gestion des émotions.

# Les activités du Conseiller en Naturopathie

- Accueillir, prendre en charge et accompagner ses clients
- Réaliser des bilans de vitalité associés à l'alimentation et à l'hygiène dans une démarche préventive
- Réaliser des programmes de bien-être associés à l'alimentation et à l'hygiène dans une démarche préventive
- Réaliser des pratiques et savoir donner des conseils en hygiène vitale
- Faire du conseil en biologie préventive adapté au bien-être
- Faire du conseil pratique en nutrition individualisée
- Animer des ateliers et/ou des conférences sur la naturopathie et ses bienfaits
- Participer aux colloques ou à toute manifestation pour faire connaître la pratique et le métier de Conseiller en naturopathie,
- Publier ou participer à la publication d'articles, de vidéos, dans les médias et les réseaux sociaux, pour faire connaître la pratique et le métier de Conseiller en naturopathie,
- Se perfectionner et se former en continu,
- Gérer, développer et faire évoluer sa structure professionnelle
- Connaître et respecter les limites du métier de conseiller en naturopathie pour ne pas commettre les infractions d'exercice illégal de la médecine, pharmacie ou kinésithérapie, définies par les articles L.4161-1, L.4223-1, L.4321-1 et L.4323-4 du CSP

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

La séance de conseil en Naturopathie se déroule dans le cadre de séances individuelles ou de groupe au cours desquelles le Conseiller en Naturopathie procède à un bilan Naturopathique ou récit des antécédents de son client et agit en fonction des données recueillies lors de chaque séance.

Il les synthétise et établit un protocole personnalisé dans le domaine de l'hygiène de vie.

Le Conseiller en Naturopathie libéral est entièrement responsable de ses choix de conseils et de ses protocoles. De fait, il souscrit à une assurance permettant d'indemniser ses clients en cas de désaccord. Il est également gestionnaire des données recueillies à propos de ces clients. Il les informe des conditions de stockage mais surtout obtient le consentement éclairé de les obtenir.

Le Conseiller en Naturopathie doit vulgariser ses conseils afin d'obtenir le consentement éclairé de son client.

# 2. Description des activités

*Le naturopathe est capable de :*

- Réaliser un bilan Naturopathique
- Concevoir, proposer un programme Naturopathique de bien-être
- Accompagner et suivre le consultant
- Prévoir, organiser, conduire une consultation
- Réaliser un bilan spécifique pour mettre en œuvre des techniques manuelles de bien-être lors de la prise en charge en naturopathie
- Maîtriser toutes les techniques Naturopathiques et suivre le consultant
- Créer, développer et gérer son entreprise
- Rechercher, analyser les actualités et informations professionnelles faire évoluer ses compétences

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

Cette fiche métier est à visée du grand public, des apprenants en naturopathie et des naturopathes. Si nos valeurs rejoignent les vôtres, si vous souhaitez rejoindre le SPN et faire partie des contributeurs :

*communication@syndicat-naturopathie.fr*

## Les concepteurs et signataires de la fiche métier

*Les présidents du Syndicat des Professionnels de la Naturopathie*

*Alexandra ATTALAUZITI,*
*Présidente du SPN,*
*Directrice Générale d'ADNR Formations*

A.Attalauziti

ADNR Formations
683 rue du Baron le Roy
30126 SAINT LAURENT DES ARBRES
SIRET : 528 607 047 00032
NDA : 76 30 04713 30 - APE 8559A
www.formations-naturopathe.eu
Tél : 01.82.83.33.33
Norme Qualiopi - Catégorie actions de formation
Sous le n°FR059786

*Cosimo DICOLLA,*
*Président du SPN,*
*Directeur d'AIMA*

AIMA
66, Avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Tel : 06.65.06.11.00 contact@aima-formation.com
SIRET : 83833573500026 – NDA 11756022075

*Les directeurs des écoles partenaires*

*Stéphane SULTAN*
*CNFDI*

CNFDI
124, av. du Général Leclerc
91802 BRUNOY Cedex

*Christiane DILDEE*
Colibri

Colibri Formations
N° D : 971 177 192 46
Siret : 519 494 306 00011

*Anthony MICHEAU*
*Edwige FAJFER*
*IFNAT*

IFNAT
Institut Français de Naturopathie
15 rue des Pontôts - 64100 BAYONNE
06 65 76 15 16 - contact@ifnat.com
SARL au capital 7500€ - NDA 75640476364
Siret : 87946765200027

*Patrice PONZO*
*IFSH*

IFSH
Institut Français des Sciences de l'Homme
0000070807X

P. Ponzo

*Odile CHABRILLAC*
*INH*

*Stéphane SULTAN*
*KOREVA*

KOREVA
18-24, rue Conolis
75012 PARIS

*Jody ELLEAUME*
*Myrtea*

*Sophie AMBARD*
*Natiripsye*

INSTITUT de FORMATION «NATIRIPSYE»
Sophie AMBARD
N° d'AGREMENT : 75331060033
SIRET : 82824589100020
Téléphone Portable : 06 64 89 65 76
Site Internet : www.natiripsye.fr

*Jose JEANBLANC*
*Naturoform*

S.A.S. CENTRE NATUROFORM
Siret n° 820 176 758 000 26 - APE 8559A
Tél. 03 81 90 48 13
6 ZA Les Ansanges
25700 MATHAY

*Christian BUSSER*
*Plantasanté*

École Plantasanté
2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
planta@plantasante.fr Tél : 06.70.04.56.23
Déclaration d'activité 42 67 04246 67
SIRET : 51131066600017

Syndicat des Professionnels de la Naturopathie